

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 6 juillet 2017**

**DCM N° 17-07-06-4**

**Objet : Désignation.**

**Rapporteur: M. le Maire**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, qui a pris au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence en matière de promotion du tourisme et l'intégralité de la compétence en matière de développement économique, et la Ville de Metz, ont initié conjointement une démarche de rapprochement entre l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale et Metz Métropole Développement, incluant le Bureau des Congrès. Cette démarche aboutira au 1<sup>er</sup> septembre à la fusion de ces deux organismes, mutualisant l'ensemble des outils dédiés au développement économique, au tourisme d'affaire et au tourisme, en une seule et même structure associative, et plus ouverte aux acteurs privés et consulaires de l'attractivité.

Les Conseils d'Administration puis les Assemblées Générales extraordinaires de chaque association ont approuvé ce processus de fusion ainsi que les statuts de la future structure.

L'agence unifiée, placée sous la bannière de la marque de territoire "Inspire Metz" dont elle prend le nom, comptera notamment parmi ses membres de droit Metz Métropole (9 représentants) et la Ville de Metz (1 représentant).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner son représentant au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle agence unifiée Inspire Metz, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le traité de fusion adopté en Assemblées générales extraordinaires par les associations "Metz Métropole Développement" et "Office de Tourisme de Metz Cathédrale" respectivement en date du 7 juin 2017 et du 16 juin 2017,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation concernée,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**- DE DESIGNER :**

Monsieur Pierre GANDAR

pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration de la nouvelle agence unifiée Inspire Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Désignation de représentants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**